

2022:03:07 Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
(C.M. Art. de Petit-Saguenay tenue le 7^e jour du mois de mars 2022 à
424-425) 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle
sont présents :

(C.M.Art.147) Mesdames Lisa Houde, directrice générale
 Clara Lavoie, conseillère
 Messieurs Philôme La France, maire
 Jean Bergeron, conseiller
 Alain Simard, conseiller

Absents : Léa Tremblay, conseillère
 Éliane Girard, conseillère
 Alain Boudreault, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR **(C.M. Art. 152)**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 3.1. Procès-verbal du 7 février 2022
4. Lecture et adoption des comptes de février 2022
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. La Maison Isa : Demande de soutien financier
 - 5.2. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE
 - 6.1. FQM Assurances : renouvellement 2022-2023
 - 6.2. COMBEQ : renouvellement du membership de Mireille Lavoie
 - 6.3. MRC du Fjord-du-Saguenay : Demande de soutien financier pour le bureau d'information touristique pour la saison 2022
 - 6.4. Mon Notaire à moi : Mandat pour l'achat du bâtiment de la caisse
 - 6.5. Mon Notaire à moi : Mandat pour la vente du bâtiment de la caisse au CPE la Planète à mars
 - 6.6. Application du règlement de gestion contractuelle : rapport annuel 2021
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 7.1. Ravinement chemin Eugène-Morin : Attribution d'un contrat à Mageco LMG
 - 7.2. DCCOM : Remplacement d'une pompe au poste de pompage P2
 - 7.3. Véolia : Achat d'instruments de mesure pour les bassins d'eaux usées
 - 7.4. Lam-É St-Pierre : Achat d'instruments de levage
 - 7.5. Stelem : Achat d'instruments pour l'entretien des bornes-fontaines
 - 7.6. AIRRL Chemin Saint-Louis et des Chutes : Attribution d'un contrat à Éric Côté Sable et Gravier
 - 7.7. VALMO Électrique : Attribution d'un contrat pour travaux d'éclairage à l'Aréna Roberto-Lavoie
 - 7.8. Planification des travaux routiers pour 2022

- 7.9. Règlement 21-366 sur l'entente relative aux travaux municipaux : Adoption
- 7.10. Politique d'offre de services publics municipaux à l'égard de la villégiature : Adoption
8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1. Projet de réaménagement du cœur du village : Signature de l'entente de contribution avec l'agence de développement économique Canada pour les régions du Québec
 - 8.2. Club de motoneige du Fjord : Demande de soutien financier 2022
 - 8.3. Club Quad du Fjord : Demande de contribution
 - 8.4. Sentier des Murailles : Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité pour la réalisation d'une étude d'opportunité
 - 8.5. Sentier des Murailles : Acceptation de l'addenda 2 au contrat avec Synergie Marketing
 - 8.6. MRC du Fjord-du-Saguenay : Appui à la demande au PSPS du CPE la planète à Mars
 - 8.7. MRC du Fjord-du-Saguenay : Appui à la demande au PSPS pour la rénovation du sous-sol de l'église
 - 8.8. Réno-Québec : Approbation de 3 demandes de subvention
 - 8.9. Webrio : Banque d'heure pour l'amélioration du site internet
 - 8.10. Montagne éclairée : Dépôt de l'étude environnementale
 - 8.11. Promenade : Autorisation du dépôt de la demande environnementale au ministère
 - 8.12. EXT Conseil : Acceptation de l'offre de services pour les plans et devis de la Promenade et du parc de la Croix
 - 8.13. SAGA Consultants : Acceptation de l'offre de services pour les plans et devis du pont piétonnier
9. AFFAIRES NOUVELLES
10. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
11. PÉRIODE QUESTION
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, greffière-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2022:03:49 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

3.1 2022:03:50 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture, en modifiant l'adresse du point 8.2.

**4. 2022:03:51 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE** le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **9 258.07 \$** pour l'année financière **2022**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Éliane Gigard.
- QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.
- QUE** Cette liste comprend aussi l'ensemble des dépenses autorisées par délégation au directeur général.

5. CORRESPONDANCE

5.1 2022:03:52 AIDE FINANCIÈRE MAISON ISA-CALACS 50 \$

CONSIDÉRANT que la maison ISA – Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel du Saguenay fait une demande d'aide financière pour campagne d'autofinancement annuelle;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet organisme qui offre du soutien aux femmes et les adolescentes agressées ainsi que leurs proches;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay verse une aide financière de 50 \$ (Ch. 5829) à la Maison Isa-Calacs pour leur campagne de financement 2022.

**5.2 2022:03:53a JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE
ET LA TRANSPHOBIE 2022**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBT+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Diversité 02.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de Diversité 02 dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay proclame le 17 mai 2022
**JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE
L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE** et soulignera cette
journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant l'Hôtel de Ville.

6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE

6.1 2022:03:53b RENOUELEMENT ASSURANCES MUNICIPALES 2022-2023

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les assurances de la municipalité de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay juge encore que cette mutuelle présente la meilleure solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay accepte l'offre de renouvellement de FQM Assurances représentant autorisé de La Mutuelle des Municipalités du Québec, pour la période du 26 avril 2022 au 26 avril 2023 pour un montant de 36 576.04 \$ incluant les taxes (Pré. 4737).

6.2 2022:03:54 ADHÉSION 2022 À LA COMBEQ 380 \$ + TX

CONSIDÉRANT que Mme Mireille Lavoie, contremaître et inspectrices en bâtiment désire renouveler son adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) afin de bénéficier des services et des formations offerts par la corporation;

CONSIDÉRANT que le coût d'inscription pour l'année 2022 est de 380 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Mme Mireille Lavoie à renouveler son inscription à la COMBEQ pour l'année 2022 au coût de 380.00\$ + taxes.

6.3 2022:03:55 DEMANDE FINANCEMENT 2022 DES OPÉRATIONS DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE PETIT-SAGUENAY DÉPOSÉE À LA MRC DU FJORD

CONSIDÉRANT que le bureau d'information touristique de Petit-Saguenay a été reconnu à titre de porte d'entrée régionale de la région du Saguenay Lac-Saint-Jean sur la route 170 en provenance de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que les organismes régionaux : l'ATR, Promotion Saguenay et la MRC du Fjord du Saguenay ont travaillé de concert avec les autorités locales de Petit-Saguenay afin d'organiser adéquatement les services d'informations touristiques à la porte d'entrée régionale de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le service d'information touristique aux portes d'entrée de la région doit s'étendre sur une période d'au moins six mois;

CONSIDÉRANT que la responsabilité de l'information touristique est régionale et que la municipalité de Petit-Saguenay n'a pas à assumer seule les coûts reliés à cette opération;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une responsabilité collective qui revient à l'ensemble des municipalités du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay renouvelle sa demande d'aide financière au montant de 20 000 \$ au conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour l'opération du bureau d'information touristique de Petit-Saguenay lors de la saison estivale 2022, dont le budget d'exploitation est de 30 000 \$ annuellement.

**6.4 2022:03:56 MANDATER NOTAIRE ACQUISITION BÂTIMENT DE
LA CAISSE DESJARDINS**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay à signer une promesse de vente avec la Caisse Desjardins de la Baie/Bas-Saguenay pour la portion du bâtiment par la caisse située au 61 rue Dumas à Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire revaloriser le bâtiment en y concevant l'information touristique, mais aussi en y ajoutant des opportunités commerciales et touristiques;

CONSIDÉRANT que le CPE de la Planète à mars désire y installer leur nouvelle installation de 13 places en garderie en achetant une partie du bâtiment qui sera déterminé selon leur besoin.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay mandate Valérie Potvin Notaire de Mon notaire à moi pour l'acquisition du bâtiment situé au 61 rue Dumas pour un montant de 2000 \$.

QUE Madame Lisa Houde, greffière-trésorière et directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.

**6.5 2022:03:57 MANDATER NOTAIRE POUR LA VENTE D'UNE PARTIE
DU BÂTIMENT DE LA CAISSE AU CPE DE LA PLANÈTE À MARS**

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Petit-Saguenay à signer une promesse de vente avec la Caisse Desjardins de la Baie/Bas-Saguenay pour la portion du bâtiment par la caisse située au 61 rue Dumas à Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire revaloriser le bâtiment en y concevant l'information touristique, mais aussi en y ajoutant des opportunités commerciales et touristiques

CONSIDÉRANT que le CPE de la Planète à mars désire y installer leur nouvelle installation de 13 places en garderie en achetant une partie du bâtiment qui sera déterminé selon leur besoin.;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay mandate Valérie Potvin Notaire de Mon notaire à moi pour la vente d'une partie du bâtiment situé au 61 rue Dumas pour un montant de 300\$;

QUE Madame Lisa Houde, greffière-trésorière et directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette vente, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.

**6.6 2022:03:58 RAPPORT ANNUEL 2021 DU RÈGLEMENT SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, la municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année financière précédente;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte le rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année financière 2021, tel que lu et déposé par le maire, M. Philôme La France.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURE ET SERVICES PUBLICS

**7.1 2022:03:59 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE
RAVINEMENT RUE EUGÈNE-MORIN – MAGECO LMG**

CONSIDÉRANT que le ravinement situé au début de la rue Eugène-Morin est éligible au *Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations et pluies survenues du 26 au 31 mars 2021*, du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en ingénierie relatifs une étude préliminaire pour déterminer la solution optimale afin de sécuriser le chemin Eugène-Morin à l'emplacement du ravinement;

CONSIDÉRANT qu'une (1) seule firme en ingénierie a déposé une soumission, soit la firme MAGECO LMG pour un montant de 18 970.88 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande d'accorder le mandat d'ingénierie à la seule firme qui a déposé une offre conforme;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde le contrat de services professionnels en ingénierie pour réaliser une étude préliminaire pour déterminer la solution optimale afin de sécuriser le chemin Eugène-Morin à l'emplacement du ravinement, à la firme

MAGECO LMG, au montant de 18 970.88 \$ incluant les taxes, comprenant les items suivants :

- Coordination et obtention des accords principe
- Collecte des données
- Préparation et gestion des mandats d'études complémentaires
- Mandat d'étude géotechnique
- Mandat d'étude hydraulique (si requis)
- Évaluation des solutions et choix de la solution optimale
- Conception préliminaire de la solution retenue et estimé budgétaire
- Réserve budgétaire pour les services d'accompagnement au concepteur

QUE cette dépense sera puisée à même le Programme d'aide financière du ministère de la Sécurité publique.

7.2 2022:03:60 DC COM REMPLACEMENT D'UNE POMPE AU POSTE DE POMPAGE P2 (TECQ 2019-2023)

CONSIDÉRANT qu'une des deux pompes de la station de pompage des eaux usées située sur la rue Dumas est défectueuse;

CONSIDÉRANT que cette pompe doit être remplacée le plus rapidement possible pour éviter un débordement d'eaux usées dans la rivière Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'un tel équipement est admissible au financement du programme de la Taxe sur l'essence et de l'entente avec le Québec (TECQ);

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay accepte la soumission de DC COM au montant de 10 846.00 \$ plus taxes pour l'acquisition et l'installation d'une nouvelle pompe à la station de pompage P2.

QUE cette dépense sera puisée à même le programme de transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2019-2023.

7.3 2022:03:61 ACHAT INSTRUMENT DE MESURE EAUX USÉES 1563.28\$ TAXES ET TRANSPORT INCLUS

CONSIDÉRANT que la sonde d'oxygène dissous pour mesurer l'oxygène dissous dans les bassins d'eaux est à remplacer;

CONSIDÉRANT que cet instrument est obligatoire pour réaliser les tests demandés par le ministère l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'une sonde à oxygène dissous chez Véolia pour un coût de 1 563.28 \$ taxes et transport inclus.

7.4 2022:03:62 ACHAT D'INSTRUMENTS DE LEVAGE POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS AVEC LA PÉPINE 2350.41 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT que lors des travaux de levage à l'aide de la pépine, ces instruments sont obligatoires pour réaliser les travaux de levage en toute sécurité pour les employés;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'élingues de manilles et d'œilletons chez LAM-É ST-PIERRE pour un coût de 2 350.41\$ taxes incluses.

7.5 2022:03:63 ACHAT D'INSTRUMENTS POUR LA MANIPULATION DES BORNES INCENDIES ET DES VANNES À L'EAU - STELEM

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se procurer une clé de vanne, une clé de manipulation pour borne-fontaine, un diviseur Y et des tuteurs pour les besoins en voirie de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'achat de tuteurs, clé de vanne, clé de manipulation et diviseur chez STELEM pour un coût de 1132.00\$ taxes et transport inclus.

7.6 2022:03:64 APPROBATION SOUMISSIONS TRAVAUX PROGRAMME AIRRL 2022 – CHEMIN SAINT-LOUIS ET DES CHUTES

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu en date du 22 juin 2021 confirmation d'une aide financière maximale de 802 715 \$ pour le projet de réfection d'une partie du chemin Saint-Louis et du chemin des Chutes, présentée au volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux est paru sur le site du SEAO en date du 20 janvier 2022, comme prescrit par le MAMH.

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé selon les règles prescrites de l'article 935 du Code municipal, et a reçu les soumissions suivantes :

Éric Côté sable & gravier inc.	1 038 637.00 \$
Lauréat Gagné inc.	1 067 902.66 \$
Fernand Harvey et fils inc.	1 320 000.00 \$
Robin Potvin inc.	1 494 395.25 \$
Aurel Harvey et fils	1 540 000.00 \$
EJD construction inc.	1 566 936.61 \$

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** la Municipalité de Petit-Saguenay retienne les services d'Éric Côté sable & gravier inc., au montant de 1 038 637.00 \$ excluant les taxes, pour effectuer des travaux de réfection d'une partie du chemin Saint-Louis et du chemin des chutes.
- QUE** l'entrepreneur s'engage à réaliser les travaux tels que spécifiés par le bordereau des quantités et des prix.
- QUE** la firme MAGECO LMG soit mandatée pour contrôler la qualité du projet et la surveillance des travaux selon leur soumission accordée par la résolution **2020:12:283**.
- QUE** la dépense sera puisée à même le règlement d'emprunt 21-363.

7.7 2022:03:65 REMPLACEMENT ÉCLAIRAGE ARÉNA ROBERTO-LAVOIE PAR ÉCLAIRAGE AU DEL

- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer l'éclairage par fluorescents de l'aréna Robert-Lavoie qui est peu durable et difficile d'accès pour le remplacement;
- CONSIDÉRANT** que l'éclairage au DEL est plus écoénergétique, plus durable et moins polluant;
- CONSIDÉRANT** Valmo Électrique suggère de remplacer les fluorescents par des tubes au DEL dans les 39 luminaires existantes, pour un coût total 82 50 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal accepte la proposition de Valmo Électrique pour convertir l'éclairage de l'aréna Roberto-Lavoie au DEL pour un coût de 8250 \$ plus taxes, comprenant les items suivants :
- 234 tubes DEL 120 volts by-pass
 - Enlever les ballasts et refaire les joints
 - Récupération des anciens tubes
 - Location et transport d'un plato-lift

7.8 2022:03:66 PLANIFICATION TRAVAUX VOIRIE LOCALE 2022

CONSIDÉRANT que la commission de la Sécurité publique, infrastructures et services publics a préparé une planification des travaux de voirie locale qui seront réalisés en 2022 à partir du budget municipal et Programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal adopte la planification suivante pour 2022 :

Chemin du Petit Bras	Asphalte recyclé sur 500 mètres	
Rue Eugène-Morin	Fossés et réparat. asphalte glissement terrain	15 000 \$
Chemin Saint-Étienne (VVPS)	Travaux ciblés 0+920 à 1+550	10 000 \$
Chemin Saint-Louis	Construction du chemin et fossés sur 1km	15 000 \$
Chemin Saint-Louis	Changement ponceaux ruisseau St-Athanas	10 000 \$
Chemin Ovilla-Lavoie	Construction du chemin et fossés sur 400 m	6 000 \$
Chemin des Gaudreault	Décohésionnement sur 160 m	30 000 \$
Divers chemins	Réparation à l'asphalte chaude/froide	10 000 \$
<u>Divers chemins</u>	<u>Travaux divers</u>	<u>6 000 \$</u>
TOTAL		102 000 \$

QUE la source de financement sera la suivante :

PPA-CE / PPA-ES	40 000 \$
<u>Budget de voirie</u>	<u>62 000 \$</u>
Total :	102 000 \$

QUE la programmation des travaux pourra être modifiée en fonction du montant réel qu'elle recevra du Programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA.

**7.9 2022:03:67 ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 21-366 SUR LES
ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le conseil municipal peut assujettir la délivrance d'un permis de construction, de lotissement, d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité de Petit-Saguenay portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux, conformément aux articles 145.21 à 145.30 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le conseil municipal désire assurer à sa population des services adéquats;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire contrôler les développements effectués sur son territoire;

ATTENDU QU' il est nécessaire et de l'intérêt public de définir une politique précise sur le financement et la procédure à suivre relativement au financement du coût des travaux jugés nécessaires pour ces fins;

ATTENDU QU' un avis de motion de la présentation du présent règlement a été déposé à une séance régulière du conseil de la municipalité de Petit-Saguenay, tenue le 17 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay adopte le règlement numéro **21-366** sur les ententes relatives aux travaux municipaux tel que rédigé.

**7.10 2022:03:68 ADOPTION POLITIQUE D'OFFRE DE SERVICES PUBLICS
MUNICIPAUX À L'ÉGARD DE LA VILLÉGIATURE DANS
LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY**

ATTENDU QUE la Municipalité de Petit-Saguenay a adopté un plan d'urbanisme qui est entré en vigueur le 25 novembre 2015 ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 15-290 de la municipalité de Petit-Saguenay, entré en vigueur le 13 janvier 2016, comprend des zones d'affectation à vocation dominante de "Villégiature" (V);

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 15-290 prévoit que, pour tout nouveau projet de lotissement ou pour toute nouvelle construction d'un bâtiment principal dans une nouvelle zone de villégiature ou dans le prolongement d'une zone de villégiature déjà construite, la demande de permis doit être accompagnée d'une entente de service liée à une politique d'offre de services publics municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Petit-Saguenay désire se doter d'un cadre de gestion de la villégiature qui permettra d'orienter la prise de décision des membres du conseil;

ATTENDU QUE la Municipalité de Petit-Saguenay désire informer les citoyens des services municipaux qu'elle entend offrir à l'égard de la villégiature dans les zones visées délimitées au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 15-290;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay adopte la politique d'offre de services publics municipaux à l'égard de la villégiature dans la municipalité de Petit-Saguenay.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 2022:03:69 PROJET RÉAMÉNAGEMENT DU CŒUR DU VILLAGE – SIGNATURE ENTENTE CONTRIBUTION DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC 475 000 \$

CONSIDÉRANT que L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec offre à municipalité de Petit-Saguenay une contribution financière de 475 000 \$, provenant du Fonds canadien de revitalisation des communautés, pour le projet d'amélioration de la promenade riveraine piétonne et du Parc de la Croix, de même que la construction d'une passerelle piétonne et cycliste reliant les 2 infrastructures;

CONSIDÉRANT que l'Agence a soumis une entente de contribution non remboursable M-30 à signer entre les deux parties;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du projet d'entente et en accepte les clauses et conditions;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Mme Lisa Houde, greffière-trésorière et directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay, ladite entente de contribution non remboursable M-30 avec l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

QUE la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à respecter les obligations de l'entente.

8.2 2022:03:70 SUBVENTION CLUB DE MOTONEIGE 3000 \$ SAISON 2021-2022

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige du Fjord a réitéré sa demande d'aide financière de fonctionnement pour l'entretien des sentiers de la saison de motoneige 2021-2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire continuer à encourager cette activité récréotouristique importante;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde une subvention de 3000 \$ (Ch. 6827) au Club de motoneige du Fjord, pour assurer l'entretien des sentiers de la saison 2021-2022;

**8.3 2022:03:71 CONTRIBUTION AU PROJET DE SENTIER QUAD TRANS-
QUÉBEC 70 BAS-SAGUENAY (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT le Club Quad du Fjord et le Comité VHR du Bas-Saguenay travaillent depuis quelques années sur un projet de sentier quad Trans-Québec 70 Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT le Club Quad du Fjord a obtenu une aide financière maximale de 245 000 \$ dans le cadre du Programme D'aide financière aux véhicules hors route – Infrastructure et protection de la faune – volet 1 Infrastructure et sécurité du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT que les retombées économiques du Club de Quad au Québec sont reconnues et importantes au Québec, cependant, nous voulons nous assurer que le développement de sentiers quads se concrétise dans une optique de développement durable et résulte d'une cohabitation harmonieuse entre les usagers;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay accorde une contribution financière répartie sur 2 ans, soit un premier versement de 2500 \$ en 2022, et un deuxième versement de 2500 \$ en 2023; pour un total de 5000 \$.

QUE cette contribution est conditionnelle à l'approbation du tracé du sentier par le conseil municipal, en travaillant en collaboration avec le Club de Quad du Fjord.

**8.4 2022:03:72 SENTIER DES MURAILLES : DEMANDE SUBVENTION
ÉTUDE D'OPPORTUNITÉS D'UN PROJET DE SENTIER
MULTI-USAGE AU BAS-SAGUENAY**

CONSIDÉRANT la Municipalité de Petit-Saguenay a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay désirent présenter un projet d'étude d'opportunités pour un projet de sentier multi-usage au Bas-Saguenay dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay se sont entendues pour partager la contribution du milieu dans le cadre du financement de l'étude d'opportunités pour la relance du Sentier des Murailles ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay va déposer des demandes d'aide financière auprès du MAMH, du RLS et de la SADC pour financer cette étude ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :
- Le conseil municipal de Petit-Saguenay s'engage à participer au projet l'étude d'opportunités pour un projet de sentier multi-usage au Bas-Saguenay et à assumer une participation financière à hauteur de 1 936 \$ pour la réalisation de cette étude;
 - Cette participation financière est conditionnelle à la confirmation de la participation financière de 1 607 \$ de la municipalité de Rivière-Éternité et à celle de 3 784 \$ de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;
 - Cette participation financière est également conditionnelle à l'obtention des aides financières auprès du MAMH, du RLS et de la SADC.
 - Le conseil municipal accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
 - Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
 - Le maire Philôme La France et la greffière-trésorière et directrice générale Lisa Houde, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

8.5 2022:03:73 SENTIER DES MURAILLES : ACCEPTATION DE L'ADDENDA 2 DE SYNERGIE ET OPTION AMÉNAGEMENT POUR UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉS

CONSIDÉRANT que les municipalités de Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay travaillent conjointement à évaluer la possibilité de relancer le Sentier des Murailles ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a réalisé à la demande du comité aviseur du Sentier des Murailles un appel d'offres pour la réalisation d'une étude d'opportunités en lien avec ce projet ;

CONSIDÉRANT que le comité aviseur du Sentier des Murailles a recommandé l'acceptation de la soumission la plus basse, soit celle de Synergie et d'Option Aménagement, qui s'élève à 33 958,59 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de demander des aides financières auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), du Regroupement Loisir et Sport (RLS) du Saguenay – Lac-Saint-Jean et de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) du Fjord ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR MME Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la soumission de Synergie et d'Option Aménagement;

**8.6 2022:03:74 APPUI DÉPÔT PROJETS PSPS LOCAL 2022
CPE LA PLANÈTE À MARS – RÉAMÉNAGEMENT DE LA
COUR EXTÉRIEURE POUR LA NOUVELLE
INSTALLATION DE PETIT-SAGUENAY**

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT que le CPE La planète à Mars présente un projet qui consiste à réaménager la cour arrière du nouveau bâtiment qui accueillera 5 nouvelles places pour les poupons, pour répondre aux exigences du ministère de la famille et de l'Enfance concernant la sécurité et la qualité des services offerts, qui nécessite un investissement de 65 653.00 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de **25 000.00 \$** au PSPS 2022 local;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Me Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie dite demande d'aide financière du projet de réaménagement de la cour extérieure du CPE Planète à Mars de Petit-Saguenay, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022 – volet local.

**8.7 2022:03:75 APPUI DÉPÔT PROJETS PSPS LOCAL 2022 PAR LA
FABRIQUE DE PETIT-SAGUENAY – RÉNOVATION DES ESPACES
COMMUNAUTAIRES AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC exige une résolution de la municipalité appuyant le dépôt de projet;

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Petit-Saguenay présente un projet qui consiste à rénover et améliorer les espaces communautaires au sous-sol de l'église pour les rendre plus sécuritaires et conviviaux, qui nécessite un investissement de 33 000 \$;

CONSIDÉRANT que ces espaces sont utilisés par plusieurs organismes communautaires, dont la bibliothèque municipale, l'association du Club de la FADOQ de Petit-Saguenay, la Saint-Vincent-de-Paul, le Cercle des fermières ainsi que les Chevaliers de Colomb;

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de **30 000 \$** au PSPS 2022 local;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie dite demande d'aide financière du projet de rénovation et d'amélioration des espaces communautaires au sous-sol de l'église, dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022 – volet local.

QUE la municipalité de Petit-Saguenay autorise une contribution financière de 3000 \$ à la Fabrique en guise de mise de fonds du milieu, représentant 10% du total des dépenses admissibles.

**8.8 2022:03:76 PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC 2021-2022
3 SUBVENTIONS TOTAL 9 987.07 \$**

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a approuvé en date du 6 octobre 2021 la programmation 2021-2022 du Programme de Rénovation Québec-Municipalité de Petit-Saguenay (règlement 21-364);

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aides financières en regard de ce programme

CONSIDÉRANT la commission sur le développement durable et l'aménagement du territoire a étudié les demandes, et recommande l'octroi des aides financières suivantes selon les conditions du volet II-1 du règlement 21-364;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde les aides financières suivantes dans le cadre de la programmation 2021-2022 du Programme de Rénovation Québec-Municipalité de Petit-Saguenay (règlement 21-364), pour un montant total de **9 987.07 \$**.

Volet II-1 : Richard Gagnon, aide de **2925 \$** pour rénovations de 5748.75\$

Volet II-1 : Mario Gaudreault aide de **2062.07 \$** pour rénovations de 4024.13 \$

Volet II-1 : Jean-Yves Côté, aide **5000 \$** pour rénovations de 35 000 \$

QUE chaque aide financière sera remboursée à 50 % par la SHQ.

**8.9 2022:03:77 RENOUELEMENT DE LA BANQUE D'HEURE WEBRIO
POUR LE SITE WEB 2400 \$ +TX**

CONSIDÉRANT que le site web nécessite des améliorations pour améliorer ses fonctionnalités et son esthétisme général;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Webrio pour l'ajout d'une banque de 30 heures destinées à l'amélioration du site web de la municipalité au coût de 2759.40 \$ incluant les taxes;

QUE la dépense soit puisée à même le budget développement.

**8.10 2022:03:78 DÉPÔT ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE POUR MONTAGNE
ÉCLAIRÉE ET PROJET ESCALADE**

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait réaliser par la firme Englobe une étude sommaire du milieu naturel, de déterminer les impacts de l'éclairage de la montagne et d'un futur projet d'escalade sur la faune et la flore locales et de suggérer des mesures d'atténuation pour minimiser les impacts appréhendés;

CONSIDÉRANT que le maire. M. Philôme La France a présenté les résultats de cette étude au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de l'étude environnementale préparée par Englobe sur les impacts de l'éclairage de la montagne et un futur projet d'escalade;

QUE l'étude complète sera diffusée pour toute la population sur Internet.

**8.11 2022:03:79 DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT POUR PROJET PROMENADE ET
DU CŒUR DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT que les travaux du projet d'amélioration de la promenade une passerelle piétonne et cycliste reliant le parc de la Croix sont situés sur le bord de la rivière Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est nécessaire pour pouvoir réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Mme Corinne Asselin, directrice du développement, a déposé au MELCC une demande de 'autorisation, au nom de la municipalité de Petit-Saguenay, pour les travaux projetés de la promenade et du parc de la Croix.

8.12 EXT CONSEIL : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR LES PLANS ET DEVIS DE LA PROMENADE ET DU PARC DE LA CROIX

Item remis à une prochaine séance.

8.13 2022:03:81 ACCEPTATION OFFRE DE SERVICES POUR LES PLANS ET DEVIS DU PONT PIÉTONNIER – SAGA CONSULTANTS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire réaliser des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux, pour la construction du pont piétonnier reliant le cœur du village et le parc de la Croix;

CONSIDÉRANT que la firme SAGA Consultants offre leurs services professionnels pour réaliser ce mandat au coût des 50 350 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition No 22014-ODS-R00 de SAGA Consultants pour réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux du pont piétonnier pour un montant de base de 50 350 \$, comprenant les items suivants :

1. Gestion de projet:
2. Plans et devis
 - a. Civil :
 - b. Structure (de base) :
 - d. Électricité :
3. Services durant la construction :
 - a. Civil :
 - b. Structure (de base) :
 - d. Électricité :
 - e. Gestion de surveillance :
4. Visites de chantier additionnelles : 750.00 \$

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 2022:03:82 REMPLACEMENT POMPE RÉSERVOIR DIESEL 1523.33 \$

CONSIDÉRANT que la pompe du réservoir de diesel de la municipalité a des fuites, mais qu'il n'y a plus de pièce disponible pour la réparer puisqu'elle date de 25 ans;

CONSIDÉRANT que les Équipements pétroliers Claude Pedneault inc. offrent de remplacer la pompe complète incluant le boyau et le pistolet pour un montant de 1523.33 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte l'offre des Équipements pétroliers Claude Pedneault inc. pour le remplacement de pompe du réservoir diesel au montant total de 1751.45 \$ incluant les taxes.

9.2 2022:03:83 MAISON DES JEUNES DU BAS-SAGUENAY : DÉCLARATION D'ENGAGEMENT « PLUS POUR NOS ADOS »

CONSIDÉRANT que le Regroupement des maisons des jeunes du Québec (RMJQ) et ses maisons des jeunes (MDJ) membres déploient à partir du 17 février 2022 une grande campagne de mobilisation pour défendre le projet maison des jeunes;

CONSIDÉRANT que les maisons des jeunes, bien que reconnues par celui-ci comme essentielles et souvent identifiées comme des partenaires clés, souffrent pourtant d'un grave sous-financement qui menace leur mission auprès des ados.

CONSIDÉRANT que les MDJ représentent une avenue essentielle pour briser l'isolement et favoriser la santé physique et mentale de milliers de jeunes durement affectés par la pandémie. Or, à l'heure actuelle, les subventions que reçoivent les MDJ ne correspondent en moyenne qu'à un tiers seulement du budget nécessaire à leur fonctionnement de base;

CONSIDÉRANT que conséquence directe de ce sous-financement, plus de 45 % d'entre elles ont dû fermer temporairement leurs portes ou réduire leurs heures d'ouverture au cours de la dernière année par manque de personnel et les MDJ doivent donc fonctionner avec des équipes réduites, avec peu de moyens et composer avec une rotation de personnel importante. Cela nuit au lien significatif créé avec les jeunes et entraîne également de l'épuisement professionnel pour les équipes en place.

CONSIDÉRANT qu'ultimement ce sont nos ados qui en sont fortement pénalisés, ne pouvant bénéficier pleinement des services dont ils ont pourtant tellement besoin et qu'il est urgent de remédier à cette situation préoccupante;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay appuie le Regroupement des MDJ et somme le gouvernement d'agir et d'augmenter leur financement dès le prochain budget;
- QUE** la municipalité signera en ligne la déclaration d'engagement « Plus pour nos ados! ».

9.3 2022:03:84 DEMANDE AUTORISATION CPTAQ LINDA PELLETIER

CONSIDÉRANT que madame Linda Pelletier fait une demande d'autorisation à la CPTAQ pour agrandir son terrain résidentiel sous droits acquis d'une superficie de 2215 m², pour le rendre conforme à la réglementation municipale et y inclure les installations septiques existantes à l'intérieur des limites du nouvel emplacement qui aura 4000 m²;

CONSIDÉRANT que Madame Pelletier demande également de statuer sur le caractère vacant de l'emplacement agricole afin de pouvoir construire une résidence en vertu de la décision sur l'article 59;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie la demande à la CPTAQ de madame Linda Pelletier, pour agrandir son terrain sous droit acquis pour le rendre conforme à réglementation municipale, ainsi que sa demande de statuer sur le caractère vacant de l'emplacement agricole afin de pouvoir construire une résidence en vertu de la décision sur l'article 59;
- QUE** la greffière-trésorière et directrice générale, Mme Lisa Houde, certifie que cette demande ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Petit-Saguenay.
- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay certifie qu'il n'y a pas d'espace non-agricole contigu à ce terrain pour satisfaire cette demande.

9.4 2022:03:85 ACHAT ORDINATEUR POUR SALLE DE RÉUNION 800 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer l'ordinateur portable dans la salle de réunion qui contrôle les visioconférences, qui sont de plus en plus fréquentes depuis la pandémie;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un nouvel ordinateur portable pour la salle de réunion, pour un budget de 800 \$ plus taxes.

9.5 CORRESPONDANCES

Eurofins

Transmettant les Certificats d'analyses des eaux usées et d'eau potable du mois

Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Relevé de versement pour la période de décembre 2021 au montant de 295.18 \$

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Transmettant l'avis de dépôt au cadastre pour le remplacement du lot 6 261 455 afin de créer les lots 6 481 385 et 6 481 386 pour le compte de M. Steeve Pelletier

Environnement et changement climatique Canada

Informant que la date limite de fin d'utilisation de l'équipement contenant du BPC est fixée au 31 décembre 2025

Marjo Pelletier

Transmettant les statistiques du bureau d'information touristique pour 2021 avec 3672 visites

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La municipalité recevra un montant supplémentaire de 18 652 \$ tenant lieu de taxes 2021 pour l'école du Vallon suite aux travaux de rénovation pour la période du 15 avril au 31 décembre 2021

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Transmettant l'avis de dépôt au cadastre pour la modification des limites et superficie du lot 6 261 298 au lac à David

10. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 53, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICATS (C.M. Art. 142(2), 1093.1, 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2022:03:51 – 2022:03:52 – 2022:03:53b– 2022:03:54 – 2022:03:56 – 2022:03:57 – 2022:03:59 – 2022:03:60 – 2022:03:61 – 2022:03:62 – 2022:03:63 – 2022:03:64 – 2022:03:65 – 2022:03:70 – 2022:03:71 – 2022:03:76 – 2022:03:77 – 2022:03:80 – 2022:03:81.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
greffière-trésorière et
Directrice générale

2022:03:18
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 18^e jour du mois de mars 2022, à 10h00, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Lisa Houde, directrice générale
Éliane Girard, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire

Alain Boudreault, conseiller

Absent : Léa Tremblay, conseillère
Jean Bergeron, conseiller
Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration et démocratie
 - 3.1. OTJ DE Petit-Saguenay : Cautionnement
4. Développement et aménagement du territoire
 - 4.1. EXT Conseil : Acceptation de l'offre de services pour les plans et devis de la Promenade et du parc de la Croix
5. Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 10 h 00 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, greffière-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2022:03:86 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Éliane Girard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

3. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE

**3.1 2022:03:87 CAUTIONNEMENT PRÊT OTJ 35 000 \$ POUR
ACQUISITION D'UNE CRÈMERIE**

CONSIDÉRANT que l'OTJ de Petit-Saguenay désire acquérir la crèmerie qui a opéré au cœur du village à l'été 2021 et a besoin d'un montant de 35 000 \$ pour compléter le financement;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins de La Baie-Bas-Saguenay accepte de leur accorder un prêt du même montant, sous condition qu'il soit cautionné par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'accord pour leur accorder ce cautionnement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Éliane Girard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de cautionner le prêt de 35 000 \$ de l'OTJ de Petit-Saguenay avec la Caisse Desjardins de La-Baie-Bas-Saguenay, pour l'acquisition d'une crèmerie.

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Philôme La France, et la greffière-trésorière et directrice générale, Mme Lisa Houde, à signer tous les documents nécessaires pour ce cautionnement, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.

4. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**4.1 2022:03:88 EXT CONSEIL : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE
SERVICES POUR LES PLANS ET DEVIS DU CŒUR DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire réaliser des plans et devis pour le réaménagement de la promenade, du stationnement du bureau d'information touristique et du parc de la Croix;

CONSIDÉRANT que la firme EXT Conseil offre leurs services professionnels pour réaliser ce mandat au coût total de 60 562.94 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Éliane Girard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de EXT Conseil pour réaliser les plans et devis pour un montant de 60 562.94 \$ plus taxes, comprenant les items suivants :

- Visite des lieux, relevé et relevé complémentaire
- Plans et devis préliminaire
- Plans et devis détaillés
- Estimation préliminaire et détaillée
- Assistance en période de soumission
- Émission des addendas
- Coordination des autres professionnels au dossier pour l'ensemble du projet

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 10 h 08, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICATS (C.M. Art. 142(2), 1093.1, 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par la résolution : 2022:03:88

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
greffière-trésorière et
Directrice générale